

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 MARS 2016**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs Pierre Étienne CONTESSE, Camille SIMAR, René SCHEIDER, Olivier DEFAUT, Jean-Paul VIVIEN, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Martine BRICOUT, Céline VUAGNOUX.

ABSENTES EXCUSÉES : Mesdames Evelyne MURGER (pouvoir à Martine BRICOUT), Dominique JAVOUREZ.

SECRÉTAIRE : Monsieur Camille SIMAR

Le Maire demande aux conseillers municipaux présents, si le compte rendu de la précédente réunion, appelle des remarques ou oppositions de leur part. À défaut, le compte-rendu du 26 Février 2016 est adopté à l'unanimité.

I° – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal procède à l'examen du Compte Administratif 2015 dressé par Monsieur Pierre-Étienne CONTESSE Maire, lequel conformément à la loi, quitte la séance, lors du vote de celui-ci.

Le Conseil Municipal, au vu des documents qui lui sont présentés, décide d'approuver, à l'unanimité, cette pièce comptable qui s'établit ainsi :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	52 986,39 €	
Recettes :	22 984,06 €	
= Déficit d'Investissement :		- 30 002,33 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	175 628,19 €	
Recettes :	189 496,71 €	
= Excédent de Fonctionnement :		+ 13 868,52 €

RÉSULTAT GLOBAL 2015 : Déficit de 16 133,81 : €

En tenant compte des résultats des exercices antérieurs, on obtient les résultats définitifs suivant à la clôture de l'exercice 2015

	Résultats de clôture 2014	Part affectée à l'investissement en 2015	Résultats de l'exercice 2015	Résultat de clôture au 01.01.2016
Investissement	- 1 140,77 €	0,00 €	- 30 002,33 €	- 31 143,10 €
Fonctionnement	292 067,89 €	1 140,77 €	13 868,52 €	304 795,64 €
TOTAUX	290 927,12 €	1 140,77 €	- 16 133,81 €	273 652,54 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal, décide d'affecter la somme comme ci-après :

- **39 700,00 € au compte 021 (Investissement) : virement de la section de fonctionnement,**
- **39 700,00 € au compte 023 (Fonctionnement) : virement à la section d'investissement,**
- **273 652,54 € au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté,**
- **31 143,10 € au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé.**

II° – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° – Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015.

III° VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION 2016

Le Maire informe que le produit fiscal attendu pour l'année 2016 s'élève à la somme de 70 950,00 € ; le total des bases d'imposition ayant augmenté d'environ 17 748,00 €.

Il rappelle que les taux d'impositions ont été fixés pour l'année 2015 comme suit : taxe d'habitation 5.43 %, taxe foncière (bâti) 11.11 %, taxe foncière (non bâti) 28.48 %.

A titre d'information, il rappelle les taux moyens communaux de 2015, au niveau national et départemental, à savoir :

- National : Taxe d'habitation 24.19 %, taxe foncière (bâti) 20.52 %, taxe foncière (non bâti) 49.15 %,
- Départemental : Taxe d'habitation 22.07 %, taxe foncière (bâti) 22.16 %, taxe foncière (non bâti) 35.12 %.

Il rappelle également que la loi de finances 2015 entérine la diminution des concours financiers de l'État dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de

redressement des comptes publics, prévue par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019.

L'impact pour notre commune est le suivant : diminution des dotations de l'état de 4 000 € par année.

De plus, la réforme des rythmes scolaires et la réforme de l'instruction des permis de construire engendrent une dépense supplémentaire pour la commune de 8 000 € environ par année.

En conséquence, ces réformes diminuent notre budget d'environ 12 000 € par année.

Le Maire propose, compte-tenu de l'impact financier de ces lois sur la trésorerie de la Collectivité et des investissements en cours, d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015, et présente une simulation permettant de collecter environ 2 000 € d'impôts supplémentaires.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2015 comme ci-après :

- **Taxe d'habitation : 5.57 %**
- **Taxe foncière (bâti) : 11.39 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 29.19 %**

IV° EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

1/ Subventions 2016 aux Associations :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter aux associations locales, par neuf voix pour, les subventions ci-après au titre de l'année 2016 :

Amicale des Pompiers de Franxault (155.00 €), l'Abaille (155.00 €), l'Abeille (au titre de la bibliothèque 50.00 €), le Foyer Rural des Ouillottes (155.00 €), l'École des Schtroumfs (155.00 €), l'ADMR (50.00 €), Amicale des Donneurs de Sang (50.00 €), Automne Musical (100.00 €), Association Sportive du Collège d'Echemon (30.00 €), Les Amis de la Bibliothèque Départementale (30.00 €), Association Bienveillance (50.00 €), Association de la Maison de Retraite de Seurre (50.00 €), l'AmicaB des Jeunes Sapeurs-Pompiers de St Jean de Losne (50.00 €), autres demandes en cours d'année : (120.00 €).

2/ Indemnités Trésorière Principale :

Le Maire propose au vote les indemnités dues à la Trésorière Principale, afférentes aux conseils et aux confections des budgets, pour les années 2015 et 2016. Il rappelle que ses indemnités sont calculées suivant un barème fixé, sur le montant des dépenses des trois derniers exercices.

Ces indemnités s'élèvent aux sommes de 252.67 € pour l'année 2014, et 244.78 € pour l'année 2015.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, compte-tenu des efforts financiers à réaliser au niveau du budget, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter uniquement l'indemnité de conseil et de confection de budget, à la Trésorière principale pour l'année 2015, à savoir 244.78 €.

2/ Budget primitif 2016 :

Le Maire, présente les différentes lignes budgétaires tant en investissement qu'en fonctionnement, pour l'année 2016.

Après examen détaillé des prévisions budgétaires de la section d'Investissement, tant en dépenses qu'en recettes,

Après examen des prévisions budgétaires des chapitres de Fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget primitif de l'exercice 2016 proposé par le Maire qui s'établit ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 85 743,10 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 85 743,10 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 285 760,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 461 084,54 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS :

Un débit de 31 143,10 € est affecté à l'article 001 en dépenses d'Investissement

Un crédit de 31 143,10 € est affecté à l'article 1068 en recettes d'investissement

Un crédit de 273 652,54 € est affecté à l'article 002 en recettes de Fonctionnement

Dans le cadre du vote de ce Budget, les opérations suivantes ont été retenues :

INVESTISSEMENT DÉPENSES : Travaux en forêt communale (3 820,00 €), Logiciels informatique mairie (2 250,00 €), installations générales, agencements (35 000,00 €), installations de voirie (3 000,00 €), autres immobilisations corporelles (3 600,00 €), restes à réaliser 2015 (10 750,00 €), report résultat d'investissement (31 143,10 €).

INVESTISSEMENT RECETTES : Les investissements prévus ci-dessus seront financés par le FCTVA (3 400,00 €), par la taxe d'aménagement (1 000,00 €), par le dépôt de cautionnement (550,00 €), par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2015 (43.470,00 €), subvention du Département (10 000,00 €) et par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement capitalisé de (31 143,10 €).

V° FORET COMMUNALE 2016

Mr René SCHEIDER, 2^{ème} adjoint et délégué de la Commission des Bois, présente le devis de l'O.N.F, sur le programme d'actions pour l'année 2016, afférent aux travaux en forêt communale.

Il s'agit notamment de : maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur et dégagement manuel de plantation dans les parcelles 2 et 3, représentant un montant hors taxes de 3 470,15 €.

Les travaux divers sont la maintenance de cloisonnement d'exploitation dans une végétation peu importante dans les parcelles 16, 14 et 19 pour un montant hors taxes de 521.35 €.

Il est à noter que l'ensemble de ces travaux, n'est pas subventionné.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- **d'accepter le devis de l'Office National des Forêts, afférent au programme d'actions**

2016 sur les travaux qui seront réalisés en forêt communale, pour un montant total hors taxes de 3 991,50 €, soit 4 390,65 € TTC.

Ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2016, en section d'investissement, au compte 2117 : bois et forêts, pour 3 820,00 € et en section de fonctionnement, au compte 61524 : bois et forêts, pour 600.00 €.

VI ° STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – VERSION 7

Le Maire, présente la version 7 des statuts de la Communauté de Communes, qui a été présentée et votée en Conseil Communautaire le 15 Décembre 2015.

Cette version porte essentiellement sur la dénomination de la Communauté de Communes et sur les compétences qui sont impactées par l'entrée de la Commune de Brazey-en-Plaine, depuis le 1^{er} Janvier 2015. Il s'agit de la liste des communes, la composition et la représentation, la composition du bureau, le développement économique du territoire, l'environnement, la culture et le sport, la jeunesse.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'entériner la version 6 des statuts de la Communauté de Communes et d'adopter la version 7 de ces statuts.**

VII ° CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à l'intégration du Centre Communal d'Action Sociale dans le budget de la Commune, à compter du 1^{er} Janvier 2017. Cette réflexion sera également évoquée lors de la prochaine réunion avec les membres du C.C.A.S.

VII ° QUESTIONS DIVERSES

Chasse à l'œuf :

Pour information, Magalie SCHOLLAERT rappelle que la chasse à l'œuf a lieu le Samedi 26 Mars en collaboration avec l'Abeille qui a confectionné les sacs et le Foyer Rural des Ouillottes qui projettera un film « le lapin de Pâques » et offrira le goûter à la salle des fêtes.

Concours Maisons fleuries :

Magalie SCHOLLAERT informe que la Commission du Village fleuri, souhaite mettre en place un concours des maisons fleuries, à compter de cette année. Elle soumet au conseil municipal le règlement de celui-ci qui sera intégré avec le bulletin d'inscription dans le prochain bulletin municipal.

D'autre part, elle informe qu'une journée de jardinage, est prévue le Samedi 23 Avril à 9 h 00 où sont conviées toutes les bonnes volontés qui souhaitent y participer.

Journée de nettoyage :

La date retenue pour la journée de nettoyage est le samedi 14 Mai 2016 à 8 h 30, le programme des travaux à réaliser lors de cette journée sera défini prochainement.

Circulation des poids lourds dans la Commune :

René SCHEIDER évoque le problème des camions de paille, qui de par leur hauteur de chargement, ne passent pas sous le pont de l'autoroute de la RD 906 en direction de St Jean de Losne, mais font le tour par la rue de la Gare pour rejoindre la Route de St Aubin, alors que celle-ci est interdite à la circulation des poids lourds de plus de 6.5 tonnes. Il propose d'en alerter les services de la gendarmerie de St Jean de Losne.

Visite des éoliennes :

Pierre-Etienne CONTESSE fait le point sur la visite d'un champ éolien sur la Commune de Cussy la Colonne qui a eu lieu le Jeudi 24 Mars 2016. Cette visite a permis aux participants qui étaient présents, de mieux comprendre le fonctionnement d'un parc éolien et de mesurer la faiblesse des émissions sonores. Quant à leur impact visuel, il reste à l'appréciation de chacun..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 55.